

Commission des finances
1530 Payerne

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 6 décembre 2016

<p>Rapport de la commission des finances sur le préavis n° 26/2016 Finalisation de la restauration et de la mise en valeur des façades de l'Abbatiale</p>

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'art. 53 al. 4 let. h du règlement du Conseil communal, la commission des finances vous fait part de son avis sur les implications financières liées au préavis cité en titre, adopté par la Municipalité le 9 novembre 2016.

Pour l'étude de ce préavis, la commission des finances s'est réunie à une reprise le mardi 29 novembre 2016. Les éléments techniques étant analysés en détail par la commission ad hoc, la commission des finances s'est principalement penchée sur les aspects financiers liés à ce projet.

Analyse:

La restauration et la mise en valeur des façades de l'Abbatiale n'avaient pas été prévues lors du lancement des travaux de sauvegarde. La Municipalité a saisi l'opportunité de bénéficier des échafaudages déjà en place pour réaliser les travaux de restauration des façades en parallèle aux travaux en cours et ainsi faire une économie financière non négligeable sur ces coûts de rénovation qui étaient initialement prévus lors de la deuxième phase de rénovation de notre Abbatiale.

La commission des finances se réjouit de la réflexion menée par notre Exécutif et soutien évidemment cette démarche.

S'agissant plus précisément du financement par l'emprunt de ces travaux, celui-ci n'appelle pas de commentaire particulier. En effet, le recours à l'emprunt pour ces travaux fait partie de la demande d'autorisation du plafond d'endettement et du plan d'investissements de la législature.

La commission invite la Municipalité à tout mettre en œuvre afin d'obtenir des subventions, dons, legs et autres fonds dans le but de réduire au maximum les implications financières communales dues aux coûts de ces travaux de rénovation de façades.

Conclusion:

Au vu de ce qui précède, la commission des finances émet un avis favorable, à l'unanimité de ses membres, sur le financement tel que proposé de cet objet et vous propose d'accepter les conclusions municipales telles que présentées.

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments dévoués.

Pour la commission des finances :

Guy Gilliand – Président




Urs Berchtold



Roland Bucher - rapporteur



Francis Collaud



Christian Gauthier



Djordje Ney



David Seem

